



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Bois-Franc-Aquarelle



Date: 24 avril 2018

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le Conseil d'établissement le 16 octobre 2012 et révisé le 7 décembre 2015. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible dans les présentoirs de chacun des édifices et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur le site Internet de l'école (www.csmb.qc.ca/bois-franc-aquarelle).

Sylvie Lambert, directrice

Actions réalisées en 2017-2018

1) Animation de capsules d'informations, lors des rencontres du personnel de l'école, sur les interventions à prioriser selon les besoins et les situations afin d'améliorer les habiletés et la compréhension des intervenants à l'égard de différentes formes de violence et d'intimidation. De plus, sensibilisation de l'équipe-école à la politique sur les mesures contraignantes et sur la présence policière en milieu scolaire; 2) Série d'ateliers au cours de l'année scolaire dans les différents niveaux portant notamment sur les compétences sociales (préscolaire) sur l'intimidation et la violence (tous les niveaux), sur la méthode choix et sur la prévention de la toxicomanie (6e année), sur la résolution de conflits, la communication pacifique et l'empathie (tous les niveaux). Ces ateliers sont animés par les titulaires et/ou par les intervenants du milieu (service de psychoéducation et d'éducation spécialisée). Divers ateliers peuvent être donnés ponctuellement selon les problématiques qui surviennent au cours de l'année scolaire; 3) Présence d'intervenants en classe, suivi individuel ou formation de sous-groupe d'habiletés sociales pour les élèves à risque (du préscolaire au 3^e cycle); 4) Collaboration avec les partenaires de la communauté (OSBL et SPVM) notamment sur les ateliers portant sur la toxicomanie et sur la violence et l'intimidation; 5) Bonification de la surveillance des récréations par le maintien de postes stratégiques; 6) Organisation d'équipes de sport et de journées ou semaines thématiques. Participation des élèves du 3e cycle au site internet de l'école et à l'animation d'ateliers dans les classes.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Impacts de nos actions

- Le maintien des ateliers permet d'aborder différents sujets touchant les élèves dans leur quotidien (résolution de conflits, intimidation, violence, communication, utilisation des réseaux sociaux). Nous observons de meilleurs résultats au plan formatif et sommatif. En effet, les échanges avec les élèves sont plus enrichissants et empreints d'une volonté à bien comprendre les enjeux liés aux problématiques exposées. De plus, les résultats obtenus aux pré-test et post-test démontrent une meilleure compréhension des thèmes abordés (résolution de conflits, communication et empathie). Nous constatons que nous avons 1) une diminution significative des conflits; 2) une plus grande diversité des moyens pour résoudre positivement un problème sans nécessairement utiliser l'aide des adultes et 3) une application des enseignements prodigués. Nous sommes donc en mesure de mieux faire comprendre aux élèves l'impact de leurs gestes, de leur faire réaliser qu'ils peuvent être victimes ou témoins d'une situation et qu'ils doivent réagir. La reprise de l'atelier portant sur la différence entre dénoncer et rapporter s'est avérée importante et bénéfique pour un grand nombre d'élèves. En effet, ils démontrent une meilleure compréhension des enjeux, une façon d'agir et réagir plus aidante et une perception positive que l'adulte peut être un allié lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation;
- La sensibilisation à la surveillance stratégique et la réorganisation des récréations permet d'avoir, chez les élèves, un sentiment de sécurité, un climat plus positif et une diminution significative de conflits à régler. De plus, le personnel enseignant peut être davantage en prévention qu'en intervention lors des transitions, des récréations ou des activités ludiques;
- L'implication du conseil des élèves à l'organisation des activités a permis de constater un engouement, un sentiment d'appartenance et une participation accrue de l'ensemble des élèves aux activités proposées.

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Actions prévues pour 2018-2019 :

Pour les élèves: Poursuite des activités planifiées en 2018-19 soit le maintien et le réinvestissement des activités de niveau 1, 2 et 3. Il y aura l'ajout de certains ateliers portant notamment sur la sensibilisation de l'utilisation des réseaux sociaux. Pour l'ensemble du personnel: Poursuite et réinvestissement des ateliers portant sur les mesures contraignantes, la surveillance active et bienveillante et la présence policières en les milieu scolaire. Pour la communauté: 1) Poursuite de la collaboration avec les partenaires de la communauté (OSBL et SPVM); 2) Convenir d'une stratégie de mise en place d'interventions préventives entre la direction d'école et le PDQ.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la lésé, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de lésé, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).